



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2016

**Etaient présents : 17**

M. Daniel BOUCHET, Mmes et MM Brigitte CARLIOZ, Bernard DESBIOLLES, Fabienne BERTHOUD, Pascal TISSOT, Louis JACQUEMOUD, Françoise LEVESQUE, Catherine CHALLANDE, Didier GERMAIN, Louis-Jean REVILLARD, Emilie MIGUET, Dorine PEREZ-RAPHOZ, Romain BOUCHET, Frank GIBONI, Sylvie MERMILLOD, Cédric DECHOSAL, Alain LARRAS.

**Ont donné procuration : 9**

Michèle TRAON, Yann BEDONI, Nicole RAVIER, Séverine CHAFFARD Cédric FERRATON, Séverine VALLET, Aurélien HUMBERT, Nathalie VESIN, Christian BUNZ.

**Etait absente : 1**

Marie-Louise JACQUET

*Date de la convocation du Conseil Municipal : le 29 janvier 2016.*

Monsieur Pascal TISSOT a été désigné Secrétaire de séance.



✓ **Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 21h15**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du décès de Mme Paulette BEAUSOLEIL, Conseillère municipale de 1977 à 1983, Maire-Adjoint de 1983 à 1989, 1<sup>ère</sup> femme élue au Conseil Municipal, déléguée au District Rural de Cruseilles.



Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter l'ensemble des délibérations par vote à main levée. Le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité.**



✓ **Approbation du Procès-Verbal du 7 janvier 2016**

Le Conseil Municipal, adopte **à l'unanimité,** le Procès-Verbal du 7 janvier 2016

## **FINANCES**

### ✓ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le Conseil Municipal a tenu son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), préalablement au vote du Budget Primitif 2016 qui aura lieu le 2 mars 2016.

Les conseillers ont pu prendre connaissance, grâce aux documents qui leur ont été envoyés, du contexte économique national avec les principales mesures financières et fiscales découlant de la Loi de Finances pour 2016 concernant les Collectivités Locales, ainsi que des données régionales et départementales relatives au Budget de ces deux entités.

Monsieur le Maire a passé la parole à Monsieur TISSOT, Adjoint aux Finances qui a présenté :

- Les investissements réalisés en 2015
- Les projets d'investissements 2016 : Travaux de Voirie (Route du Noiret, Route de l'Arthaz), travaux sur bâtiments (Bistrot des Ponts, Rénovation Mairie, Extension Gymnase, Maison de Santé...), acquisitions foncières etc...
- L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement sur plusieurs exercices.
- L'évolution de certaines dotations
- L'évolution de la dette
- Le coût des activités du service Enfance/Jeunesse pour la Commune
- Le bilan du SPANC

Monsieur le Maire a ensuite ouvert le débat.

### ✓ **PROJET DE MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - APPEL A PROJETS 2016**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel joint au dossier de subvention tel que présenté ci-après,
- **SOLLICITE** la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Appel à projets 2016.

## 5- LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux	Obtention du financement	
				date de la demande	date de la décision
<b><u>EUROPE</u></b> - FEDER					
<b><u>ETAT</u></b>					
<b>DETR</b> (dotation d'équipement des territoires ruraux)		500 000 €			
<b>travaux divers d'intérêt local</b> (réserve parlementaire)		10 000 €			
<b>produit des amendes de police</b>					
<b>FDPTP</b> (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle )					
<b>FPRNM</b> (fonds de prévention des risques naturels majeurs – fonds Barnier)					
<b><u>CONSEIL REGIONAL</u></b>		100 000 €			
<b><u>CONSEIL GENERAL</u></b>		30 000 €			
- FDDT					
- Fonds genevois...					
<b><u>Autres financeurs publics</u></b>					
(collectivités locales, Ademe, Agence de l'eau...)					
<b>TOTAL des subventions publiques</b>		640 000 €	48,81		

<b>Financement privé</b> (assurance, don, leg, souscription, mécénat...)		
--	--	--

<b>Autofinancement</b>	<b>671 231 €</b>	<b>51,19</b>
dont l'emprunt		

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 311 231 €</b>	<b>100,00%</b>
----------------------	--------------------	----------------

✓ **PROJET DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF DES EBEAUX: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – APPEL A PROJETS 2016**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel joint au dossier de subvention tel que présenté ci-après,
- **SOLLICITE** la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Appel à projets 2016.

<b>5- LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>					
<b>Ressources</b> (origine du financement)	<b>Type d'aide</b>	<b>Montant HT</b>	<b>taux</b>	<b>Obtention du financement</b>	
				<b>date de la demande</b>	<b>date de la décision</b>
<b><u>EUROPE</u></b> - FEDER					
<b><u>ETAT</u></b>					
<b>DETR</b> (dotation d'équipement des territoires ruraux)	<i>DETR</i>	500 000 €	40,32	27/11/2015	
<b>travaux divers d'intérêt local</b> (réserve parlementaire)	<i>Sénateur</i>	10 000 €	0,81	16/11/2015	
<b>produit des amendes de police</b>	<i>Sénateur</i>	10 000 €	0,81	16/11/2015	
<b>FDPTP</b> (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle )					
<b>FPRNM</b> (fonds de prévention des risques naturels majeurs – fonds Barnier)					
<b><u>CONSEIL REGIONAL</u></b>					
<b><u>CONSEIL GENERAL</u></b> - FDDT - Fonds genevois...					
<b><u>Autres financeurs publics</u></b>  (collectivités locales, Ademe, Agence de l'eau...)					
<b>TOTAL des subventions publiques</b>		520 000 €	41,94		
<b>Financement privé</b> (assurance, don, leg, souscription, mécénat...)					
<b>Autofinancement</b>		<b>719 945,51</b>	<b>58,06</b>		
dont l'emprunt					
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 239 945,51€</b>	<b>100,00%</b>		

✓ **PROJET DE REHABILITATION ET DE MISE AUX NORMES ACCESSIBILITE PMR DE LA MAIRIE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - APPEL A PROJETS 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement prévisionnel joint au dossier de subvention tel que présenté ci-après,
- SOLLICITE la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – Appel à projets 2016.

<b>5- LE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL</b>					
Ressources (origine du financement)	Type d'aide	Montant HT	taux	Obtention du financement	
				date de la demande	date de la décision
<b><u>EUROPE</u></b> - FEDER					
<b><u>ETAT</u></b>					
<b>DETR</b> (dotation d'équipement des territoires ruraux)	<i>DETR</i>	500 000 €	40,32	27/11/2015	
<b>travaux divers d'intérêt local</b> (réserve parlementaire)	<i>Sénateur</i>	10 000 €	0,81	16/11/2015	
<b>produit des amendes de police</b>	<i>Sénateur</i>	10 000 €	0,81	16/11/2015	
<b>FDPTP</b> (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle )					
<b>FPRNM</b> (fonds de prévention des risques naturels majeurs – fonds Barnier)					
<b><u>CONSEIL REGIONAL</u></b>					
<b><u>CONSEIL GENERAL</u></b> - FDDT - Fonds genevois...					
<b><u>Autres financeurs publics</u></b>  (collectivités locales, Ademe, Agence de l'eau...)					
<b>TOTAL des subventions publiques</b>		520 000 €	41,94		

<b>Financement privé</b> (assurance, don, leg, souscription, mécénat...)		
--	--	--

<b>Autofinancement</b>	<b>719 945,51</b>	<b>58,06</b>
dont l'emprunt		

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 239 945,51€</b>	<b>100,00%</b>
----------------------	----------------------	----------------

## **FONCIER**

### ✓ **CESSION DU LOT 59 DE LA COPROPRIETE ULYSSE SISE, 87, RUE DE MALPERTHUY A CRUSEILLES**

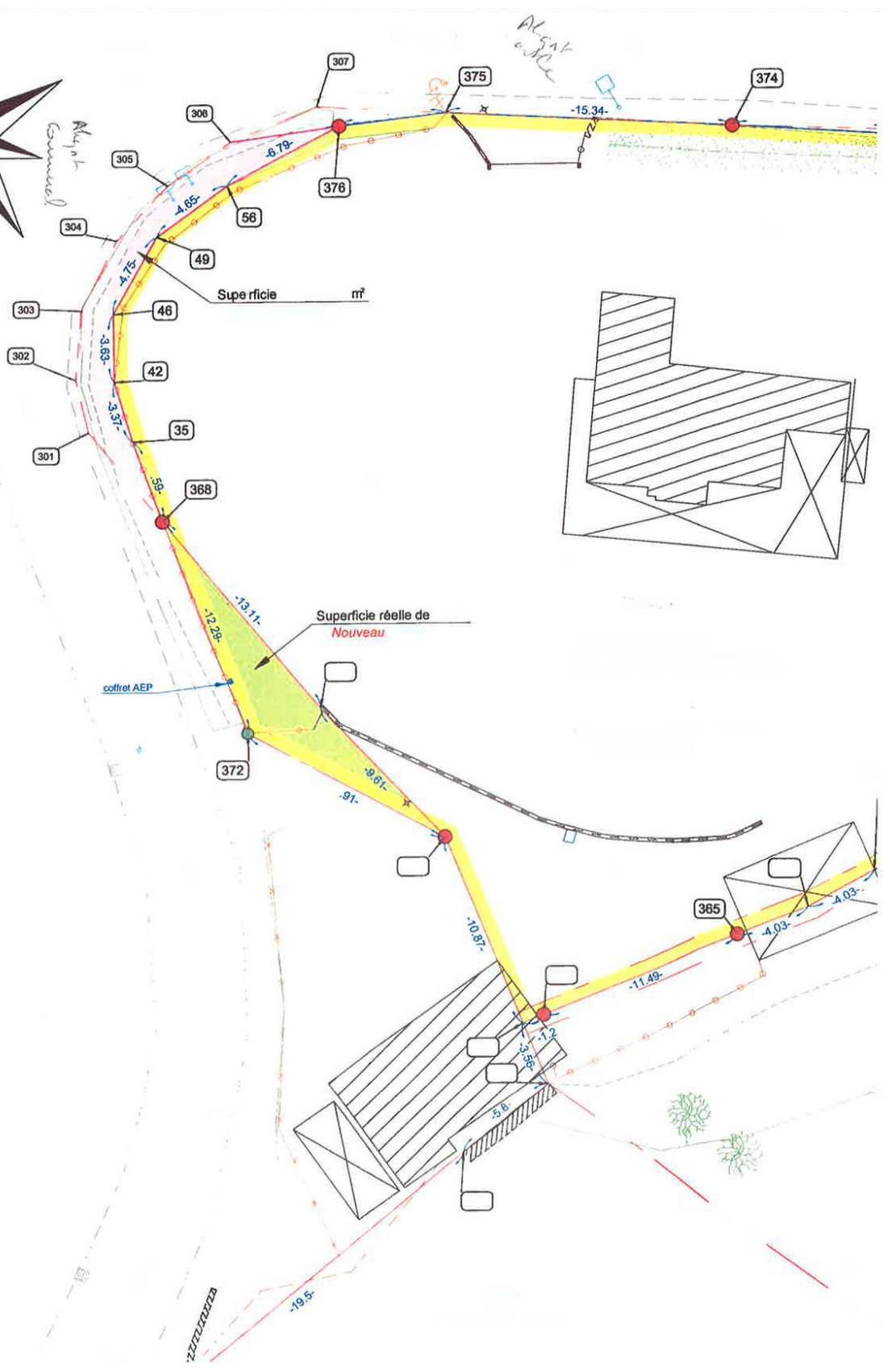
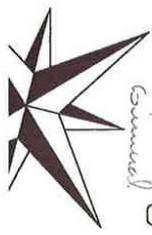
**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 5 Voix CONTRE et 1 ABSTENTION,**

- **DECIDE** la vente de gré à gré du local commercial référencé lot 59 au sein de la copropriété Ulysse, sise 87, rue de Malperthuy à Cruseilles selon les modalités suivantes :
  - Prix d'acquisition net vendeur : 390 000€
  - 1er acompte à la signature : 30 000€
  - 2ème acompte à la date anniversaire : 30 000€
  - Solde : 330 000€ réglé au plus tard à la fin du 3ème mois suivant la clôture du 2ème exercice.
  - Engagement dans l'acte notarié de conserver l'activité « point de vente alimentaire de proximité pendant au moins 10 ans
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, ainsi que tous documents utiles à l'aboutissement de cette cession (constat amiante, diagnostic énergétique, etc.),
- **PRECISE** que la recette liée à l'exécution de la présente délibération sera inscrite au BP 2016 de la commune, section recette d'investissement,

### ✓ **ECHANGE DE TERRAIN CONSORTS BALLEYDIER/ COMMUNE DE CRUSEILLES**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la régularisation foncière sur la base d'un échange de parcelles, d'une superficie chacune de 43 m<sup>2</sup>, avec une partie de la voie communale cadastrée section D, route des Goths/route de Chosal (voir plan ci-dessous).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié afférent ainsi que toutes les pièces permettant ces transferts de propriété.



✓

## **PERSONNEL**

### ✓ **RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS DANS LE CADRE DE BESOINS LIES A L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - PERIODE DU 29 FEVRIER AU 5 JUILLET 2016**

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de créer dans le cadre de besoins liés à l'accroissement temporaire d'activité, les emplois non permanents ci-après pour la période scolaire du lundi 29 février au mardi 5 juillet 2016 :
  - 2 emplois d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 6 heures 30 environ
  - 1 emploi d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 9 heures environ
  - 1 emploi d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 13 heures 30 environ
  - 4 emplois d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 14 heures 30 environ
  - 1 emploi d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 32 heures 30 environ
  - 1 emploi d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée hebdomadaire de 28 heures 45 environ
- **DECIDE** que leur rémunération soit calculée, par référence à l'indice brut 340 - indice majoré 321, à l'heure effective de travail
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter ces agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants.
- **ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES D'HIVER – RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de créer neuf emplois pour accroissement saisonnier d'activité durant la période du 15 au 26 Février 2016 pour assurer les fonctions d'animation et d'entretien des locaux :
  - \* huit postes d'Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée totale d'environ 48 heures hebdomadaires,
  - \* un poste d'Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe pour une durée totale d'environ 31 heures 15 hebdomadaires
- **DECIDE** que la rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 340, indice majoré 321.

- **AUTORISE** M. le Maire à recruter ces agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants.

## **DIVERS**

### ✓ **PROJET DE DELIBERATION RELATIF A LA CREATION D'UN SERVICE ENREGISTREUR DES DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX**

Madame Brigitte CARLIOZ, Maire-Adjoint informe le Conseil Municipal de la décision prise par Monsieur le Préfet de raccorder le département de la Haute Savoie au Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logements sociaux.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la désignation de la commune de Cruseilles en qualité de Service Enregistreur des demandes de logements sociaux,
- **DECIDE** de confier à l'ADIL74 la mission d'enregistrer les demandes de logements locatifs sociaux au nom et pour le compte de la commune de Cruseilles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annuelle afférente prévoyant pour la commune de Cruseilles une participation financière d'un montant de 7 centimes d'euros par habitant (population totale du dernier recensement INSEE) et à renouveler cette convention annuelle, si le coût par habitant indiqué dans ladite convention reste inchangé.